

Décret

Générale

modern

Décret n° 2000-0258/PR/MDN attribuant des noms de baptême à des bâtiments de la marine.

n° 2000-0258/PR/MDN

Ministère
MINISTÈRE DE LA DEFENSE NATIONALE

Date de publication
8 octobre 2000

Numéro JO
n° 19 du 15/10/2000

Date du numéro
15 octobre 2000

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU Les lois constitutionnelles n°1 et 2 du 27 juin 1977

VU L'ordonnance n°77-008 du 03 juin 1977

VU L'ordonnance n°79-037/PR/DEF du 10 mai 1979 portant organisation de la Défense

VU Le décret n°79-044 du 10 mai 1979 portant création et organisation de la Force Navale

VU Le décret n°99-0059/PREdu 12 mai 1999 portant nomination des membres du Gouvernement et fixant leurs attributions ;

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Les unités navigantes citées ci-après et acquises à la suite à des dons du Gouvernement Ethiopien sont attribuées à la Marine Nationale Djiboutienne à compter du 1er août 2000 :

Article 2

Ces bâtiments seront baptisés comme suit :

Ancien nom	Ancien n° de coque	Nouveau n° de coque	Baptême
ZHUKBOGHAMMARTHION-AKFA	P 208P 304//	P 14P 15R 01R 02	DAMERJOGDORRADALLAY-QUEA

Article 3

Le présent décret sera enregistré, et publié au Journal Officiel de la République.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH